Image not found or type unknown

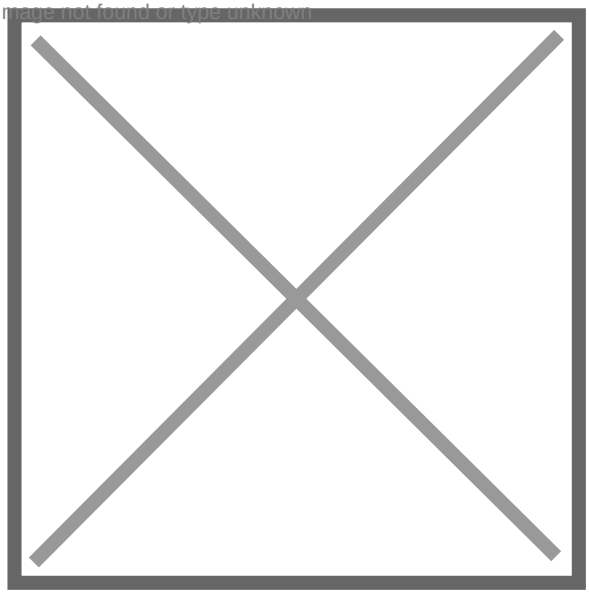

Litige avec un plombier sur à une recherche de fuite inexistante

Par **mickael**, le **14/03/2010** à **19:07**

Bonjour, suite à une fuite d'eau chez moi(en Novembre dernier), ma propriétaire me demande d'entreprendre les démarches nécessaires aux réparations mais souhaite réaliser plusieurs devis. Un plombier se déplace chez moi pour un devis GRATUIT. A aucun moment il n'a su me dire d'où provenait la fuite (''ça doit être là, sous le bac, il faut tout casser''!). Cependant, il me facture une recherche de fuite que je juge inexistante (c'est même moi qui lui ai fait voir où l'eau coulait; il n'a fait que constater). Seul souci, et ayant fait confiance au plombier: j'ai immédiatement payé les 120 Euros. Il avait aussi oublié de nombreux éléments sur le devis réalisé (2h de travail au lieu de 4h...) Ma propriétaire est tout de même facturé pour le déplacement du 12/11/09 (ce qui peut, à la limite, se comprendre) mais refuse de faire les travaux chez ce plombier, qu'elle juge malhonnête. J'apprends plus tard que nous avons payé 2 déplacements (celui de ma propriétaire et un autre compris dans le forfait recherche de fuite).Un rendez-vous auprès d'un autre plombier m'a prouvé que la fuite ne provenait pas du dessous de la douche mais des joints sur la paroi qui laissaient échapper de l'eau contre le mur. J'estime donc être en droit de demander le remboursement des 120 euros facturés Depuis novembre 2009, j'essaie d'entrer en contact avec le patron, sans succès. Malgré mes mails, coups de téléphone, déplacements dans leurs locaux, aucune réponse.Quel recours ai-je contre ce plombier? Puis-je lui demander le remboursement des 120 Euros pour une intervention inexistante?En attente de vous lire,Cordialement, Mickael Bulté 0647359112.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés